



## Opération recensement du 15 janvier au 14 février 2026

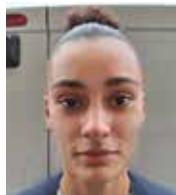
Cette année, la ville de Lèves réalise le recensement de sa population à la demande de l'Etat. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 15 janvier au 14 février 2026. Le Pied de fée vous explique le fonctionnement.

Une lettre du maire sera déposée entre le 7 et le 12 janvier dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Cette notice vous détaillera les instructions pour vous recenser en ligne avec vos codes personnels. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide mais vous avez toujours la possibilité de remplir un formulaire papier. L'agent recenseur vous expliquera la marche à suivre.

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 24 janvier 2026, nous vous remercions de contacter la mairie : 02 37 180 180 / [contact@leves.fr](mailto:contact@leves.fr).

### 12 AGENTS RECENSEURS



Célia Bonavita



Wilfried Crance



Emma Delaitre



Jérôme Flourou



Hugues Fournet



Paul Fournier



Hubert Lestin



Laëtitia Maillet



Benjamin Thirouard



Elodie Venant



Clémentine Leclerc



Noé Favre

Le recensement concerne l'ensemble de la population. **Y répondre est obligatoire.**

L'agent recenseur doit vous présenter sa carte.



Si le recensement de la population est une démarche obligatoire, la Ville de Lèves ne fait appel par contre à aucune entreprise pour du démarchage et vous invite à faire preuve de vigilance, à signaler toute pratique qui vous semblerait douteuse et à ne pas donner suite au démarchage abusif.

De façon générale, la commune ne démarche ni les particuliers ni les entreprises pour les mettre à contribution, pour quelque finalité que ce soit (à l'exception du recensement et du guide pratique de la commune).

Par ailleurs, aucune intervention chez les particuliers, dans le cadre des services de la Ville ou de ses filiales de services publics ne se fait sans une information préalable.

En cas de doute, merci de contacter la mairie au 02 37 180 180 / [contact@leves.fr](mailto:contact@leves.fr).